



## Situation irrégulière en France depuis 10 ans

-----  
Par Alek

Bonjour,

Je suis ressortissant hors UE( biélorusse ) et je réside en France depuis près de dix ans. Mon grand-père est de nationalité lituanienne (UE). À mon arrivée, j'ai bénéficié d'un visa étudiant français d'un an, puis, pensant à tort qu'un titre de séjour délivré par un autre État membre de l'UE permettait de résider en France, j'ai obtenu une carte de séjour lituanienne, avec laquelle je suis resté en France jusqu'à aujourd'hui.

Durant cette période, j'ai travaillé sous contrats officiels sans que l'irrégularité de ma situation ne soit relevée. J'ai déposé une demande de naturalisation française, pour laquelle j'ai passé l'ensemble des entretiens requis à la préfecture et dont le dossier a été instruit pendant environ un an. À l'issue de cette instruction, j'ai été informé oralement, par téléphone, que ma demande n'était pas recevable en l'absence d'un titre de séjour français.

J'ai depuis compris que je me trouve en situation irrégulière. Par ailleurs, bien que je puisse théoriquement demander la nationalité lituanienne en raison de mes origines, cette démarche est actuellement bloquée pour les ressortissants biélorusses en raison du contexte géopolitique.

Je souhaiterais savoir comment et où je peux régulariser ma situation ?

Merci d'avance

-----  
Par isernon

bonjour,

vous devez commencer par demander un titre de séjour à votre préfecture qui risque de vous demander de retourner chercher un visa pour la France dans votre pays, voir même de vous établir une OQTF.

vous pouvez vous faire aider par une association d'aide aux étrangers ou par un avocat spécialisé en droit des étrangers.

salutations

-----  
Par kang74

Bonjour

Etant membre de la famille d'un ressortissant européen , vous n'êtes pas en situation irrégulière d'être sur le sol français mais vous devez avoir un TS pour travailler .

[url=<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/demarches/les-titres-de-sejour-ressortissants-europeens>][<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/demarches/les-titres-de-sejour-ressortissants-europeens>[/url]

Après comment marche la façon dont on peut devenir lituanien, il faudrait voir avec les administrations de ce pays . Mais il y a peut être aussi une condition de résidence que vous n'avez pas si vous vivez en France.

Je vous conseille d'approfondir le sujet .

-----  
Par Alek

Merci pour votre retour !